

DOSSIER D'INSCRIPTION

Service Jeunesse

Le dossier d'inscription pour l'année 2015/16 est à remettre à Nicolas du service jeunesse.

Disponibilités : Les lundis et vendredis de 7h30 à 15h30, le mercredi et jeudi de 7h30 à 16h30, ou le mardi jusqu'à 19h au centre de loisirs l'Escargot. N'hésitez pas à prendre rdv au 06 77 63 42 92 ou par mail servicejeunesselarochette77@gmail.com

- Pour chaque inscription au service jeunesse:
 - Dossier d'inscription remplie.
 - Photocopie des vaccinations du carnet de santé à jour (merci de bien vérifier que le nom de l'enfant est inscrit sur les pages vaccinations du carnet de santé)
 - Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire
 - Copie de l'attestation des droits à la sécurité sociale actualisée
 - Copie du Jugement de divorce pour les parents divorcés (*uniquement la partie justifiant de l'autorité parentale ou de la décision entraînant l'interdiction pour l'un des parents de récupérer son enfant*)
 - PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) en cas d'allergies, maladie chroniques ou handicap (prendre rendez-vous auprès de la direction)
 - Un justificatif de domicile
 - Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Toutes les modifications (santé de l'enfant, adresse, coordonnées téléphoniques, personnes autorisées à récupérer l'enfant...) doivent être communiquées systématiquement à un intervenant du service jeunesse sur papier libre.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Service Jeunesse

Le dossier d'inscription pour l'année 2015/16 est à remettre à Nicolas du service jeunesse.

Disponibilités : Les lundis et vendredis de 7h30 à 15h30, le mercredi et jeudi de 7h30 à 16h30, ou le mardi jusqu'à 19h au centre de loisirs l'Escargot. N'hésitez pas à prendre rdv au 06 77 63 42 92 ou par mail servicejeunesselarochette77@gmail.com

- Pour chaque inscription au service jeunesse:
 - Dossier d'inscription remplie.
 - Photocopie des vaccinations du carnet de santé à jour (merci de bien vérifier que le nom de l'enfant est inscrit sur les pages vaccinations du carnet de santé)
 - Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire
 - Copie de l'attestation des droits à la sécurité sociale actualisée
 - Copie du Jugement de divorce pour les parents divorcés (*uniquement la partie justifiant de l'autorité parentale ou de la décision entraînant l'interdiction pour l'un des parents de récupérer son enfant*)
 - PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) en cas d'allergies, maladie chroniques ou handicap (prendre rendez-vous auprès de la direction)
 - Un justificatif de domicile
 - Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Toutes les modifications (santé de l'enfant, adresse, coordonnées téléphoniques, personnes autorisées à récupérer l'enfant...) doivent être communiquées systématiquement à un intervenant du service jeunesse sur papier libre.